|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

FONDS DE RECHERCHE SUR L’EXTREMISME VIOLENT

**Appel à propositions 2024 pour le financement de projets de recherche dans le domaine de l’extrémisme violent**

**Lignes directrices à l’intention des demandeur·euse·s**

Référence : <Appel à propositions PNUD/Tarabot/01/2024**>**

Date limite de soumission des propositions : **31 mars 2024**

Table des matières

[I. Contexte & justification 2](#_Toc158374441)

[A. Contexte 2](#_Toc158374442)

[B. Partenariats institutionnels et justifications 3](#_Toc158374443)

[C. Objectifs spécifiques de l’AAP 4](#_Toc158374444)

[II. Modalités de sélection et d’accompagnement 5](#_Toc158374445)

[A. Thématiques recherchées 5](#_Toc158374446)

[B. Résultats attendus & engagements 6](#_Toc158374447)

[Participation aux modules de présélection 6](#_Toc158374448)

[Production de documents 6](#_Toc158374449)

[Gestion budgétaire du projet et justification des dépenses 6](#_Toc158374450)

[Suivi-évaluation des projets de recherche retenus 8](#_Toc158374451)

[Propriété intellectuelle 8](#_Toc158374452)

[C. Modalités de sélection & conditions de participation 8](#_Toc158374453)

[Eligibilité des projets 8](#_Toc158374454)

[Eligibilité du ou de la demandeur∙euse 9](#_Toc158374455)

[Inéligibilité d’office des demandeur∙euse∙s 9](#_Toc158374456)

[D. Modalités de soutien 10](#_Toc158374457)

[III. Constitution des dossiers et processus de sélection 10](#_Toc158374458)

[A. Constitution des dossiers 10](#_Toc158374459)

[B. Processus de sélection 10](#_Toc158374460)

[C. Grilles de sélection 11](#_Toc158374461)

[D. Récapitulatif des étapes 13](#_Toc158374462)

[E. Dépôt du dossier de candidature 13](#_Toc158374463)

[F. Questions de clarification 14](#_Toc158374464)

# Contexte & justification

## Contexte

La persistance des facteurs favorisant l’extrémisme violent en Tunisie pose un risque latent pour la sécurité publique, le processus politique ainsi que la relance économique post-covid-19. Le déclin de la menace sécuritaire permet toutefois d’envisager une intervention de l’Etat au-delà de la dimension strictement répressive pour prioriser des solutions préventives complémentaires aux efforts de lutte contre le terrorisme.

La connaissance des facteurs favorisant l’extrémisme violent en Tunisie s’est améliorée depuis 2016, mais les conditions propices à un débat public constructif consacré à ces questions ne sont pas réunies. En l’absence de définitions claires et consensuelles des phénomènes, le domaine de la prévention et de la répression de l’extrémisme violent fait face à des ambiguïtés récurrentes. La prépondérance de la réponse sécuritaire, le manque d'adaptation au contexte tunisien, la critique de l'efficacité des politiques de prévention et/ou l’absence d’évaluations fondées sur des données factuelles constituent plusieurs entraves au développement de la confiance dans les programmes de prévention et répression de l'extrémisme violent.

La communauté scientifique a le potentiel de répondre à ces difficultés, mais son inclusion dans les espaces de décision et d’élaboration des programmes de prévention et répression de l’extrémisme violent reste limitée. La recherche dans ce domaine spécifique se heurte à plusieurs contraintes ; en termes d’orientation (rareté des financements, manque de laboratoires, d’unités de recherche et/ou d’encadrant∙e∙s spécialisé∙e∙s, etc.), d’accès aux ressources documentaires et aux données de terrain, de dynamique d’échanges scientifiques, ou encore de valorisation et de publication des recherches.

Par la suite, la conception de politiques publiques et de programmes ne repose pas sur une compréhension commune des défis liés à l’extrémisme violent et fondés sur des éléments factuels et prenant en comptes les spécificités du contexte et les questions de genre.

De 2016 à 2023, la première Stratégie Nationale de Lutte Contre l’Extrémisme et le Terrorisme(SNLCET) a consacré une approche holistique de la lutte et de la prévention de l’extrémisme violent (PEV) basée sur quatre piliers (prévention ; protection ; poursuite ; réponse) et la création de la Commission Nationale de Lutte Contre leTerrorisme(CNLCT) qui a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de ladite stratégie en partenariat avec les différents ministères représentés au sein de la CNLCT. Cette stratégie a été actualisée par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre l’Extrémisme violent et le Terrorisme 2023-2027 (SNLCEVT).

De par sa mission, la CNLCT est appelée à contribuer au développement de recherches et d’études contribuant à la compréhension du phénomène et à l’actualisation de la législation antiterroriste afin d’exécuter les politiques publiques nationales en alignement avec la SNLCEVT (objectif 2.1.1.6 « Renforcer et développer les connaissances et la recherche sur l’extrémisme violent »).

Le projet TARABOT du PNUD accompagne le développement organisationnel de la CNLCT et contribue au renforcement de ses capacités en programmation stratégique et suivi systématique de la mise en œuvre de la SNLCEVT, y compris à travers la production et la valorisation de connaissances basées sur des preuves scientifiques et spécifiques au contexte tunisien.

## Partenariats institutionnels et justifications

Dans ce contexte, la CNLCT, la direction générale de la recherche scientifique (DGRS) du ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique(MESRS) et le PNUD ont initié une collaboration en 2019 visant à la mise en place d’un fonds de recherche ayant vocation à favoriser une compréhension partagée des concepts liés à l’extrémisme violent et aux stratégies de prévention pertinentes.

Durant la première phase, quatre équipes réunissant 16 chercheur∙euse∙s ont bénéficié d’un appui financier pour la conduite de leurs recherches, débouchant sur la production d’articles scientifiques.

Une révision du cadre de gestion du fonds a été effectuée afin de recentrer les priorités autour de services d’appui à la recherche qui pourraient bénéficier aux « jeunes chercheur∙euse∙s ».

La deuxième phase est réalisée en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Recherches économiques et sociales (CERES)**.** Elle a pour vocation la constitution de deux cohortes de jeunes chercheur∙euse∙s tunisien∙ne∙s, répondant au double-objectif de (i) favoriser le développement de nouvelles connaissances relatives à la prévention de l’extrémisme violent dans le contexte tunisien et (ii) encourager les jeunes chercheur∙euse∙s tunisien∙ne∙s à s’engager dans des recherches relatives à la prévention de l’extrémisme violent. Pour ce faire, la CNLCT, la DGRS, le CERES et le PNUD, regroupés en comité technique, travaillent en partenariat afin d’apporter un appui financier, logistique, pédagogique et scientifique.

## Objectifs spécifiques de l’AAP

A ce titre, le fonds de recherche vise les sous-objectifs suivants :

* Renforcer la connaissance des dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui peuvent alimenter l’extrémisme violent, sur la base de données empiriques et vérifiées ;
* Identifier et valoriser les approches innovantes d’interventions préventives qui soient pertinentes vis-à-vis du contexte tunisien, basées sur des réponses de développement et de promotion des droits humains et promouvant des stratégies inclusives et collaboratives ;
* Accompagner la structuration d’une communauté d’expert·e·s, réunissant chercheur·euse·s et praticien·ne·s du domaine de la PEV, autour d’un cadre d’échange.

Au terme du parcours d’accompagnement de 12 mois, les jeunes chercheur∙euse∙s s’engagent à produire :

* Un **article scientifique**, qu’ils/elles seront libres de soumettre à des revues/journaux pour un *peer review* en prévision d’une publication (après validation du comité technique) ;
* Une **note d’orientation politique** (« *Policy Brief »*) adressée au comité technique du fonds qui décidera de sa publication et dont l’objectif est de formuler des recommandations à destination des autorités publiques en premier lieu, et des organisations de la société civile et du secteur privé en second lieu.
* Une **proposition de communication** (note synthétique et présentation power point) pour un panel (colloque), qui sera documentée dans des actes de colloque publiés par le CERES.

Pour ce faire, le fonds de recherche assure un accompagnement de ses bénéficiaires articulé autour de :

* Appui financier pour la mise en œuvre de la recherche comprise entre 18 000 TND et 26 000 TND maximum, incluant une indemnité mensuelle plafonnée à 20% maximum du budget total pour la ou le chercheur∙euse principal∙e ;
* Encadrement scientifique et pédagogique assuré par la nomination d’un-e expert-e encadrant-e et d’expert∙e∙s thématiques issu∙e∙s du comité scientifique ;
* Appui scientifique et pédagogique à travers la mise à disposition d’une salle de travail dans les locaux du CERES et de ressources documentaires et logistiques ainsi que l’organisation de modules de formations thématiques et méthodologiques ;
* Appui institutionnel dans la facilitation de l’accès à des partenariats si pertinent ;
* Appui au développement de la carrière à travers un système de mise en relation avec des expert∙e∙s, institutions et organisations de la société civile.

Le fonds privilégie l’appui à des projets de recherche qui :

* Associent un ou plusieurs partenaires publics, privés et/ou de la société civile. Le comité technique du fonds de recherche pourra faciliter l’obtention de partenariat si considéré pertinent ;
* S’efforcent de proposer des stratégies d’action ou de plaidoyer innovantes et utiles à la prévention de l’extrémisme violent ;
* Démontrent un potentiel d’utilité pratique pour appuyer les stratégies de prévention de l’extrémisme violent ;
* Démontrent une approche pluridisciplinaire.

Dès lors, la CNLCT, le MESRS et le PNUD lancent un appel à propositions en février 2024 dédié à la sélection et à l’appui d’un lot de 5 projets de recherche sur la prévention de l’extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale comme définies dans les thématiques de recherche identifiées ci-dessous.

# Modalités de sélection et d’accompagnement

## Thématiques recherchées

L’axe d’étude peut relever de toute spécialité d’étude : il n’y a pas de restriction liée à la discipline de recherche du bénéficiaire. Néanmoins, les projets de recherche soumis devront se positionner par rapport aux domaines et thématiques de recherche prioritaires suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaines de recherche** | **Thématiques de recherche indicatives** |
| Désengagement, réhabilitation et réinsertion | • Recherche-action sur des interventions de désengagement, réhabilitation et réinsertion ciblant d’ancien∙ne∙s détenu∙e∙s dans le cadre d’infractions à caractère terroriste ;  • Evaluation de l’impact des programmes de réinsertion des détenu·e·s de droit commun sur la PEV ;  • Mesure de la perception par l’opinion publique, les communautés d’accueil et/ou les victimes de terrorisme de la réinsertion d’ancien∙ne∙s volontaires extrémistes violent∙e∙s. revenant de l’étranger. |
| Etudes de cas spécifiques sur les formes et vecteurs de l’extrémisme violent | • Représentations sociales et reconfigurations des formes d’extrémisme violent spécifiques à la Tunisie ;  • Reconstructions biographiques de parcours individuels de radicalisation menant à la violence ;  • Résonnances des discours extrémistes violents avec l’évolution des tendances dans la société tunisienne ;  • Spécificités territoriales des manifestations et facteurs de l’extrémisme violent (exemples : localités spécifiques en milieu urbain ou rural ; zones frontalières/transfrontalières ; dynamiques régionales ; espaces numériques ; réseaux sociaux).  *Remarque : les sujets de recherche dans une ou plusieurs de ces thématiques pourront intégrer une démarche comparative entre plusieurs études de cas.* |
| Evaluation d’interventions de prévention de l’extrémisme violent (PEV) | • Evaluation des stratégies des acteurs associatifs, privés et publiques en matière de PEV ;  • Recherche-action sur des programmes de PEV par l’éducation (formelle et/ou informelle) ;  • Recherche-action sur des programmes de PEV par l’éducation religieuse ;  • Recherche-action sur des programmes de PEV par l’art, la culture et/ou le sport. |
| Processus de socialisation et violence | • Sources et formes de violence dans les institutions formelles et informelles de socialisation (famille, école, sport, etc.) ;  • Relations de genre, socialisations et identités masculines en relation avec la violence ;  • Diffusion de discours de promotion de l’extrémisme violent en ligne et sur les réseaux sociaux ;   * 1. • Processus itératifs entre discours de haine en ligne et préjudices réels, hors ligne, en termes de violences et cohésion sociale. |

## Résultats attendus & engagements

### Participation aux modules de présélection

Le processus de sélection est articulé autour de plusieurs étapes. La présentation d’une idée de recherche (annexe 2), suivi par des ateliers d’accompagnement à la production d’un projet de recherche final à soumettre et enfin, en cas de présélection, la participation à un entretien individuel permettant aux candidat∙e∙s de défendre leur projet et d’échanger avec les partenaires du comité technique et du comité scientifique. A chaque étape, l’équipe du PNUD transmettra des recommandations aux candidat∙e∙s afin d’améliorer leur projet de recherche. La participation effective à chaque étape est une condition à la sélection des projets.

Les demandeur∙euse∙s s’engagent à participer activement aux modules de présélection visant à leur apporter un soutien à la transposition de leur idée de recherche en un projet de recherche complet, incluant l’approfondissement des objectifs de la recherche, ainsi qu’une méthodologie pertinente, un budget raisonnable et un calendrier d’exécution réaliste ; ainsi que, s’ils/elles y sont invité∙e∙s, à préparer et participer activement à l’entretien individuel de sélection.

### Production de documents

Si sélectionné∙e, le/la demandeur∙euse s’engage à produire un travail de recherche de terrain et d’analyse visant à la rédaction d’un article scientifique final (15 000 mots max.), d’un policy brief (note d’orientation politique, traduisant les résultats de recherche en recommandations concrètes à destination des institutions publiques, des OSC et du secteur privé le cas échéant). En outre, la phase d’accompagnement se clôture par un colloque de valorisation des résultats de recherche pour lequel les demandeur∙euse∙s s’engagent à fournir un support de communication comportant une note de synthèse et un élément visuel (ex. présentation powerpoint, vidéo). De plus, à mi-parcours, le/la jeune chercheur∙euse accompagné∙e rédigera un rapport d’avancement conformément au modèle transmis par le PNUD.

Les livrables seront rédigés en français ou en arabe et soumis par e-mail sous format Word au PNUD. En outre, les produits finaux (article et note d’orientation politique) seront par la suite traduits en français, en arabe et en anglais pour faciliter la diffusion des connaissances à l’international.

**NB :** Les bénéficiaires du fonds de recherche seront les seul·e·s responsables de la qualité technique de leur travail et de la réalisation dans les délais impartis des livrables assignés.

### Gestion budgétaire du projet et justification des dépenses

L’appui financier alloué dans le cadre du présent appel à propositions est compris **entre 18 000 TND et 26 000 TND** par projet de recherche.

Les dépenses suivantes seront prises en charge par le comité technique :

* Aménagement et mise à disposition des chercheur∙euse∙s d’un espace de travail (CERES) ;
* Mise à disposition des chercheur∙euse∙s des ressources documentaires pertinentes (CERES).

L’appui du comité technique doit couvrir 100% du coût total du projet.

NB : Le PNUD se réserve la possibilité de réduire et de ne pas attribuer tous les fonds demandés lors de la réponse à l’appel à propositions ainsi que les fonds validés lors de la sélection dans le cas où le taux d’avancement du plan de travail, le partage des justificatifs de dépense et la qualité des livrables ne correspondent pas aux attentes de rigueur et qualité du PNUD.

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être pris en considération dans la subvention. Ils représentent les coûts réels, prévus par le projet et validés par le comité technique.

Le comité technique se réserve le droit de demander des clarifications quant au budget soumis pouvant donner lieu à des modifications du budget final approuvé. Le budget ne peut être modifié par la suite qu’avec l’accord explicite du comité technique. En conséquence, il est dans l’intérêt du/de la demandeur∙euse de fournir un budget réaliste avec un bon rapport coût-efficacité.

Toute dépense éligible devra être documentée par des pièces justificatives.

Coûts directs éligibles : Les coûts directs éligibles doivent respecter les critères suivants :

* + Avoir été effectivement encourus pendant la période de mise en œuvre c'est-à-dire entre la date de démarrage (déterminée par la signature du contrat de financement) et la date de fin du projet ;
  + Être indiqués dans le budget global estimé du projet ;
  + Être nécessaires pour la mise en œuvre du projet financé par le PNUD ;
  + Être identifiables et contrôlables : ils doivent notamment être enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire et déterminés conformément aux standards de comptabilité du pays ;
  + Être raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, en particulier en termes d’économie et d’efficacité ;
  + Les frais de télécommunication sont éligibles. Toutefois, ceux-ci ne devront pas dépasser 5% du total des coûts directs.

Coûts inéligibles : Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

* + Les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
  + Les intérêts débiteurs ;
  + Les coûts déjà financés dans le cadre d’une autre subvention ;
  + Les achats de terrains ou d’immeubles ;
  + Les dépenses encourues antérieures à la date de début de mise en œuvre ou de la signature de l’accord ;
  + Les crédits à des organismes tiers.

*Tableau récapitulatif des livrables et tranches de financement :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrable** | **Avancement de la réalisation** | **Tranche de financement** |
| * Projet de recherche | 1 mois | 60% |
| * Rapport d’avancement | 6 mois | 30% |
| * Article final * Note d’orientation politique * Proposition de communication (note synthétique et PPT) | 12 mois | 10% |

Le paiement se fera en trois tranches, après évaluation et certification par le comité technique que les activités relatives à chaque livrable (tels que listés ci-dessus), ont été réalisées de manière satisfaisante et dans les délais impartis, et que les pièces justificatives des dépenses ont été remises. En outre, le paiement de la dernière tranche sera réalisé après validation du comité technique de la version finale de l’article de recherche.

### Suivi-évaluation des projets de recherche retenus

Les bénéficiaires du fonds de recherche travailleront en étroite collaboration avec le comité technique du fonds de recherche (le PNUD, la CNLCT, la DGRS et le CERES) et d’un comité scientifique indépendant. A ce titre, ils seront tenu∙e∙s de participer aux activités d’encadrement et de formation organisées et à des **réunions de suivipériodiques** afin d’attester les progrès du plan de travail et de l’exécution de leurs projets de recherche.

Une **revue de l’état d’avancement** de chaque projet de recherche sera formellement organisée pour discuter et valider le rapport d’avancement. Cette revue vise à faciliter le suivi du cheminement des chercheur∙euse∙s dans leur projet, à soulever les défis et difficultés rencontrés et à proposer des mesures d’ajustement pour le plan de travail et la méthodologie scientifique.

La **validation scientifique** des produits finaux pour publication sera assurée en suivant un processus d’évaluation par les pairs. Un comité de lecture réunissant des membres du comité scientifique et des représentant∙e∙s du comité technique jugeront de manière critique les travaux produits.

En outre, un **colloque**/**atelier de clôture** sera organisé pour ouvrir le débat et favoriser les échanges autour des résultats des projets de recherche avec une communauté d’expert∙e∙s (chercheur∙euse∙s et praticien∙ne∙s) de la prévention de l’extrémisme violent.

### Propriété intellectuelle

Les produits des projets de recherche seront la propriété du PNUD. Néanmoins, l’usage des produits sera libre et illimité pour les auteur∙rice∙s et pour la CNLCT ; les bénéficiaires du fonds de recherche pourront publier les articles finaux après approbation du comité technique et à des fins non commerciales et non lucratives.

## Modalités de sélection & conditions de participation

### Eligibilité des projets

Les projets sélectionnés doivent s’inscrire dans les prérequis suivants :

* Être porté par un∙e « jeune chercheur∙euse » tel que défini *infra* ;
* S’inscrire dans le cadre d’une thématique identifiée recherchée dans le contexte tunisien ;
* Porter et être réalisé sur le territoire tunisien ;
* Être mis en œuvre dans un délai de 12 mois maximum, rédaction comprise ;
* La recherche ne peut pas être exclusivement bibliographique et doit contenir un élément de collecte de données empiriques et d’interaction avec les sujets de la recherche ;
* Ne pas recevoir de financement externe (autre que celui du PNUD) ;
* Présenter un intérêt pratique et une qualité académique notables.

### Eligibilité du ou de la demandeur∙euse

Le/la demandeur∙euse doit satisfaire impérativement les conditions suivantes pour pouvoir prétendre à une subvention :

* Détenir la nationalité tunisienne ;
* Être actuellement inscrit∙e en doctorat ou avoir validé sa thèse de doctorat **après** le 1er janvier 2014 ;

Les candidat∙e∙s peuvent être des chercheur∙euse∙s indépendant∙e∙s ou rattaché∙e∙s à des institutions publiques de recherche ou d’enseignement supérieur tunisiennes ou étrangères : les statuts de doctorant∙e, aspirant∙e post-doc, chercheur∙euse postdoctoral∙e, maitre-assistant∙e ou chercheur∙e sont autorisés.

*ET/OU*

* Exercer actuellement un poste de maitre-assistant∙e et avoir réussi le concours national de maitre-assistant∙e **après** le 1er janvier 2014.

**NB :** Aucune limite d’âge n’empêche de postuler : seul∙e∙s les chercheur∙euse∙s ayant validé leur thèse de doctorat ou, le cas échéant, réussi le concours de maitre-assistant∙e **avant** le 1er janvier 2014 **ne sont pas autorisé∙e∙s** à présenter de candidature.

* Être l’unique responsable du projet de recherche et le/la chercheur∙euse principale du projet.

Le/la demandeur∙euse peut mener la recherche seul∙e ou en équipe pluridisciplinaire. Le cas échéant, l’équipe doit être coordonnée par le/la jeune chercheur∙euse, qui a la responsabilité de mener à bien le projet et de justifier de la pertinence des autres membres de l’équipe.

* Être engagé∙e dans un projet de recherche relatif à la prévention de l’extrémisme violent tel que détaillé dans les lignes directrices supra ou démontrer une motivation particulière à s’engager dans la recherche sur une thématique pertinente.
* Justifier, au minima, d’un **accord de principe des partenaires** à s’engager dans la facilitation de la recherche le cas échéant (institution publique, OSC, entreprise privée).

Le/la demandeur∙euse n’ayant pas d’accord à présenter pourra mentionner ses besoins en mise en relation : le comité technique, s’il le juge nécessaire et pertinent, pourra appuyer sa demande auprès de l’institution en question. Dans ce cas, la recherche présentée doit mentionner un plan B lui permettant d’être réalisée sans l’obtention de ce partenariat.

Les candidatures impliquant une collaboration entre le/la chercheur∙euse et des institutions publiques (locales, régionales, nationales) sont vivement encouragées.

### Inéligibilité d’office des demandeur∙euse∙s

Ne peuvent participer à des appels à propositions, ni être bénéficiaires d’une subvention, les demandeur∙euse∙s :

* Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou qui se trouvent dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
* Qui, dans le cadre d’une subvention accordée par le PNUD ou autre organisation onusienne, ont été déclaré∙e∙s en défaut grave d’exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Sont exclu∙e∙s de la participation à l’appel à propositions ou ne peuvent bénéficier d’une subvention, les demandeur∙euse∙s qui, au moment de l’appel à propositions et pendant son évaluation :

* Se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
* Ont fait de fausses déclarations lors de leur candidature à l’appel à propositions ou n'ont pas fourni les renseignements exigés au PNUD.

## Modalités de soutien

Afin de mener à bien ces recherches, le PNUD, la CNLCT et le MESRS apportent un soutien aux candidat∙e∙s sélectionné∙e∙s reposant sur trois aspects : (i) accompagnement, (ii) financement et (iii) encadrement.

Accompagnement : Le comité technique accompagne les jeunes chercheur∙euse∙s sélectionné∙e∙s par l’organisation de modules de formation méthodologiques et thématiques, par la mise à disposition d’un espace de travail au sein du CERES et de ressources documentaires, ainsi que par un appui institutionnel dans la facilitation de l’accès à des pertinents si tel est jugé pertinent.

Financement : Le comité technique du fonds de recherche apporte un financement compris entre 18 000 TND et 26 000 TND par projet de recherche (incluant une rémunération maximale de 20% du budget total).

Encadrement : Le comité technique du fonds de recherche met à disposition un∙e expert∙e encadrant∙e ainsi qu’un∙e ou deux expert∙e∙s en appui thématique à chaque candidat∙e sélectionné∙e. Ces expert∙e∙s, relevant du comité scientifique, ont pour vocation de soutenir et aiguiller les jeunes chercheur∙euse∙s dans la mise en œuvre de leur projet. Leur encadrement apporte un appui méthodologique ainsi qu’une ouverture sur des disciplines différentes afin d’offrir un point de vue nouveau sur l’objet de recherche.

# Constitution des dossiers et processus de sélection

## Constitution des dossiers

Pour être considéré complet, les dossiers doivent impérativement contenir :

* La copie d’une pièce d’identité valide (format PDF) ;
* Un justificatif du statut du/de la demandeur∙euse (doctorant∙e, maitre-assistant∙e etc.) ;
* *Une copie du diplôme de doctorat le cas échéant ;*
* Un CV à jour ;
* Une attestation sur l’honneur de ne pas être concerné∙e par les critères d’inéligibilité (cf. annexe 1)
* L’annexe 2 dument remplie.

Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.

Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée.

## Processus de sélection

1ère étape : annexe 2, présentation de l’idée

La première étape consiste en la présentation d’une idée de recherche, en arabe ou en français, conformément à l’annexe 2.

2ème étape : évaluation administrative des demandeur∙euse∙s

L’évaluation administrative sera prise en charge par le PNUD ; elle a vocation à effectuer une première sélection basée sur les critères d’éligibilité du/de la demandeur∙euse mentionnés dans le présent appel à propositions. Chaque candidat∙e sera notifié∙e de la suite de sa candidature.

3ème étape : évaluation technique

L’évaluation technique sera prise en charge par le PNUD ; elle a vocation à effectuer une pré-sélection basée sur les critères d’évaluation de l’idée proposée, particulièrement la pertinence du sujet proposé, le potentiel d’utilité publique et l’originalité de l’objet d’étude ou de son approche. Cette étape permettra la présélection d’un maximum de 15 idées de recherche. Le PNUD se réserve le droit de présélectionner moins de projets si jugé pertinent.

4ème étape : rédaction d’un projet de recherche complet

La rédaction d’un projet de recherche complet sera le résultat final d’ateliers d’accompagnement à la rédaction et à l’approfondissement de l’idée de recherche. Le modèle de projet de recherche à compléter sera transmis après la phase d’accompagnement pour les demandeur∙euse∙s ayant effectivement participé aux ateliers.

5ème étape : évaluation administrative des dossiers complets

L’évaluation administrative des dossiers complets sera prise en charge par le PNUD ; elle a vocation à effectuer une pré-sélection basée sur les critères d’éligibilité du projet de recherche mentionnés dans le présent appel à propositions. Chaque candidat∙e sera notifié∙e de la suite de sa candidature.

6ème étape : pré-sélection des projets de recherche

Une évaluation académique, mise en place par le comité technique et le comité scientifique du projet, permettra de hiérarchiser les projets de recherche soumis en fonction notamment de (i) la pertinence et le potentiel du projet de recherche, (ii) de la qualité du projet de recherche, (iii) la zone géographique étudiée.

7ème étape : entretiens de sélection

Les entretiens de sélection ont vocation, pour le/la candidat∙e, à défendre son projet de recherche, et pour le comité technique, à mieux appréhender le potentiel et les limites du projet de recherche présenté. Ils sont organisés autour d’une présentation de 10 minutes des candidat∙e∙s de leur parcours et de leur projet de recherche, puis de 30 minutes d’échange avec le jury.

8ème étape : annonce de la sélection des projets

Chaque candidat∙e sera notifié∙e de la suite de sa candidature à chaque étape. Les candidat∙e∙s dont le projet de recherche sera sélectionné recevront des recommandations visant à améliorer des pans de leurs projets, puis se verront attribuer des expert∙e∙s encadrant∙e et en appui thématique afin d’optimiser leur approche de l’objet de recherche.

## Grilles de sélection

La grille de présélection des idées de recherche permettra d’effectuer un classement objectif des projets afin de permettre aux 15 idées (maximum) ayant retenu le plus l’attention du comité technique de pouvoir être développées lors d’atelier d’accompagnement à la rédaction d’un projet de recherche. Le PNUD se réserve le droit de présélectionner moins de 15 idées, si jugé pertinent.

Après l’évaluation des demandes complètes, un tableau agrégeant les scores attribués classés par ordre décroissant est établi. Les demandes ayant obtenu le meilleur score seront présélectionnées pour être évaluées par le comité technique.

Chaque demande fera l’objet d’une fiche d’évaluation intégrant le score pour chaque critère et les remarques qualitatives justifiant la note attribuée, proposant une analyse critique des problématiques de recherche soulevées, et formulant des recommandations quant au plan de travail suggéré.

|  |  |
| --- | --- |
| **Rubrique** | **Note maximale** |
| Pertinence du sujet de recherche | 5 |
| Potentiel d’utilité publique | 4 |
| Originalité | 3 |
| Qualités rédactionnelles | 3 |
| **Total** | **15** |

La grille de sélection finale sera transmise aux candidat∙e∙s ayant effectivement participé aux ateliers d’accompagnement à la rédaction du projet de recherche. A titre indicatif, ci-dessous une grille type :

|  |  |
| --- | --- |
| **Rubrique** | **Note maximum** |
| **1. Pertinence** | **30** |
| 1.1 Alignement aux thématiques des lignes directrices | 15 |
| 1.2 Analyse de la problématique de recherche | 5 |
| 1.3 Prise en compte de la dimension genre | 5 |
| 1.4 Analyse des risques (sensibilité de la thématique, limites du projet) | 5 |
| **2. Méthodologie** | **25** |
| 2.1 Clarté des questions et hypothèses de recherche | 10 |
| 2.2 Clarté de la méthodologie et adéquation des outils de recherche | 10 |
| 2.3 Intégration d’une approche pluridisciplinaire dans la question de recherche | 5 |
| **3. Faisabilité et efficacité** | **25** |
| 3.1 Clarté et faisabilité du plan de travail | 5 |
| 3.2 Compétences scientifiques et engagement dans le projet des chercheur∙euse∙s | 5 |
| 3.3 Rapport coût/efficacité (budget) | 10 |
| 3.4 Accès aux sources d’information | 5 |
| **4. Valorisation** | **20** |
| 4.1 Potentiel de transfert des méthodes et résultats de recherche dans d’autres contextes (transférabilité) | 5 |
| 4.2 Intégration d’une stratégie multi-acteurs à travers un partenariat public et/ou privé | 5 |
| 4.3 Potentiel d’utilité pratique pour les institutions publiques ou les OSC | 10 |
| **TOTAL** | **100** |

Après l’évaluation des demandes complètes, un tableau agrégeant les scores attribués classés par ordre décroissant est établi. Les demandes ayant obtenu le meilleur score seront présélectionnées pour être évaluées par le comité technique.

Chaque demande fera l’objet d’une fiche d’évaluation intégrant le score pour chaque critère et les remarques qualitatives justifiant la note attribuée, proposant une analyse critique des problématiques de recherche soulevées, et formulant des recommandations quant au plan de travail suggéré.

Afin de départager les initiatives présélectionnées, une session d’entretiens individuels de motivation et de présentation des projets sera organisée en vue de faciliter une compréhension commune des projets de recherche, de discuter et de valider le plan de travail. En se fondant sur les remarques qualitatives des fiches d’évaluation fournies, ces réunions d’affinement se dérouleront autour d’une revue de la problématique et des questions/hypothèses de recherche, de la méthodologie développée, de l’efficacité du plan de travail et du potentiel de valorisation des recherches. Le panel sera notamment composé de l’équipe du PNUD, représentant∙e∙s de la CNLCT, de la DGRS, du CERES et des membres du comité scientifique.

Une liste de réserve sera en outre établie suivant les mêmes critères.

## Récapitulatif des étapes

Les dates indiquées le sont à titre indicatif et sont susceptibles d’être modifiées.

## Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de demande doivent être envoyés par voie numérique.

La date limite pour l’envoi est fixée au **31 mars 2024 (23h59).**

L’e-maild’envoi doit être adressé à l’adresse électronique suivante : [propositions.tn.2024@undp.org](mailto:propositions.tn.2024@undp.org)

L’e-maild’envoi doit avoir comme objet : « Appel à propositions PNUD/Tarabot/01/2024 »

Tout dossier de demande envoyé par d'autres moyens (par exemple par courrier ou par fax) ou à d’autres adresses que celles indiquées ci-dessus **sera rejeté**.

Les demandeur∙euse∙s doivent soumettre le formulaire complet de demande conformément à la rubrique « III. A. Constitution des dossiers ».

Les demandeur∙euse∙s doivent télécharger les documents via le lien suivant :

[**http://procurement-notices.undp.org/**](http://procurement-notices.undp.org/)

Les documents seront aussi mis à disposition sur les sites du MESRS et de la CNLCT.

[**www.mes.tn**](http://www.mes.tn)[**http://www.cnlct.tn**](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=http%3A%2F%2Fwww.cnlct.tn%2F&data=02%7C01%7Cmassimo.fusato%40undp.org%7C6336081fe4554e33624a08d715b94f5f%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C637001757961462364&sdata=kmwAqgfHxdewMVkYJu70bLqm0c%2FOHogH0Z%2FTohFXc8c%3D&reserved=0)

## Questions de clarification

Toute question de clarification doit être partagée par écrit à cette adresse email :

[**propositions.tn.2024@undp.org**](mailto:propositions.tn.2024@undp.org)

L’email doit avoir pour objet :

« Question de clarification – Appel à propositions PNUD/Tarabot/01/2024 »

Chaque question et leurs réponses seront publiées au fur et à mesure sur le site :

[**http://procurement-notices.undp.org/**](http://procurement-notices.undp.org/)

La date limite d’envoi des questions de clarification est fixée au 20 mars 2024 ; les dernières réponses seront publiées le 22 mars 2024**.**